

Résumé des normes et modalités d'évaluation

Cycle	Niveau	Matière
2e cycle	5e secondaire	Physique 053504

Session	Étape	Pondération de l'étape	Période	Transmission des bulletins (au plus tard)
Automne	1	20 %	Du 29 août au 15 octobre 2018	24 octobre 2018
	2	80 %	Du 17 octobre 2018 au 11 janvier 2019	21 janvier 2019
Hiver	1	20 %	Du 29 janvier au 25 mars 2019	4 avril 2019
	2	80 %	Du 27 mars au 5 juin 2019	28 juin 2019

UNE AUTRE COMPÉTENCE communiquée à la 2^e étape
Exercer son jugement critique

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de l'élève. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : agenda, courriel, appel téléphonique au besoin pour les élèves présentant des difficultés.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.

Matière	Libellés des volets et pondération	Nature (Quoi?) et période (Quand?) des principales évaluations (Combien?)		
		1 ^{re} étape (20%)	2 ^e étape (80%)	Examens finaux (Pondération déterminée en équipe code-matière ou fixée par le MELS)
Physique 053504	Pratique 40 %	Optique : Quatre rapports d'expérience. Une situation d'évaluation, si le temps le permet.	Mécanique : Trois rapports d'expérience.	Pas d'évaluation finale.
	Théorie 60 %	Optique : Un ou deux examens (dont une synthèse).	Mécanique : Deux examens (dont une synthèse).	Pas d'évaluation finale.
Autre compétence	Exercer son jugement critique		Commentaire communiqué au bulletin de la 2 ^e étape.	Pas d'évaluation finale.